



POUR en Creuse

L'Enseignement La Culture L'Éducation La Formation La Recherche L'Insertion

Dispensé de timbrage

GUÉRET PPDC 23

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

DÉPOSÉ LE
07/07/2017



Édito Ce dernier numéro de l'année scolaire n'a pas pour objectif de gâcher vos vacances... Il se veut seulement pragmatique !

Vous n'avez peut-être pas encore oublié qu'une nouvelle « majorité » est « en marche ». A sa tête, un président de la République qui a récolté les voix de seulement 18,19 % des inscrits au 1^{er} tour et 43,61 % au 2nd tour... Une Assemblée de « godillots » élue avec une étiquette « REM » aux législatives qui n'a pas plus de légitimité puisque lorsqu'on additionne les abstentions, les bulletins blancs et nuls, moins de 39 % des inscrits ont exprimé un choix (16,5% pour la REM) !

Cette nouvelle majorité serait « ni de gauche, ni de droite »... Pourtant le 1^{er} Ministre et les Ministères clés sont attribués à des personnalités de droite... Des ministres sont bien issus du PS mais le quinquennat précédent n'a pas montré une véritable « révolte contre les injustices » ni même de velléités de leur part pour mener un « véritable combat pour une vie meilleure » des Français... Enfin, les autres ministres viennent, selon la formule consacrée, de la « société civile », mais aucun ne provient de la classe ouvrière... Le slogan « ni de gauche ni de droite » est donc bien à moitié vrai : la nouvelle majorité n'est pas de gauche !

C'est pourtant cette nouvelle majorité qui va dans les 5 années qui viennent prendre les décisions et mener la barque... il n'est plus possible de parler d'un paquebot, le France ayant été vendu et débaptisé...

La méthode Macron, décryptée dans ce numéro, doit vous amener à réfléchir : EM veut aller vite, gouverner par ordonnance et plier la nouvelle loi travail pour la fin du mois de septembre ; il veut s'attaquer aux retraites dès 2018, ...

La FSU23 se prépare pour mener avec vous une prochaine année scolaire combative. Pour cela, elle a mis en place un véritable plan départemental de formation syndicale afin de former mais aussi de construire les nécessaires solidarités qui devront nous animer : stage « retraites » pour préparer le combat de 2018, stage sur le statut et les droits des fonctionnaires, stage CHSCT pour développer l'action syndicale en lien avec cette instance, stage sur les inégalités sociales, stage pour lutter contre la précarité devraient être au programme. Surveillez les prochains numéros du Pour 23 et le site de la FSU23 pour ne pas rater les descriptifs complets et les inscriptions !

Pendant les vacances, ne vous laissez pas aveugler par les pyramides du Louvre de Tonton ou par les ors de Versailles de Louis XIV (que de symboles !) même si ceux-ci sont « admirablement » filmés par des chaînes de télé entraînés à produire des émissions de télé-réalité... La « voix » vous conseille d'ailleurs de profiter pleinement de vos vacances (tout en surveillant d'un œil, ou des deux, l'actualité) afin d'être prêts pour la rentrée des classes (sociales) !

Stéphane PICOUT

Édito

(page 1)

Méthode « Macron »

(pages 2 et 3)

Publicité

(page 3)

**Fonction Publique,
toujours la première
dans la ligne
de mire !**

(page 4)

Rédacteur en chef : Stéphane PICOUT
Directeur de la publication : Sandrine GORGEON
Commission Paritaire : 1117 S 07663
ISSN : 1260 - 2310
Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques de la FSU 23 et de ses syndicats. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 23 : 542 Maison des Associations 23000 GUÉRET

542 Maison des Associations
23000 GUÉRET
Tél : 05 55 41 16 32
Courriel : fsu23@fsu.fr

Décryptage du « programme de travail pour rénover notre modèle social »

Texte gouvernemental dans les cadres

Présentation du contexte

Les modifications économiques et sociales de la société depuis ces 30 dernières années ainsi que les nouvelles difficultés économiques et sociales appellent à des réponses innovantes. La transformation sociale profonde dont notre pays a besoin consiste à **libérer l'énergie des entreprises et des actifs** tout en donnant de nouveaux moyens concrets à chacun de trouver sa place sur le marché du travail. Se donner les moyens d'aborder la mondialisation dans un esprit de conquête et de solidarité suppose de ne pas se replier sur soi, cependant la France a une histoire et une tradition sociale qui font sa force et c'est en y restant fidèle qu'elle retrouvera confiance en elle-même.

Pour mieux soutenir et protéger les personnes et libérer les énergies individuelles et collectives, il est nécessaire de rénover en profondeur notre modèle économique et social.

Six grandes réformes seront menées dans les 18 prochains mois :

- faire évoluer dès cet été notre droit du travail **en faisant converger performance sociale et performance économique**.
- redonner de façon immédiate et visible du pouvoir d'achat aux salariés en supprimant les cotisations salariales sur l'assurance maladie et l'assurance chômage (effectif au 1^{er} janvier 2018)
- renforcer efficacement les dispositifs de formation professionnelle (mesures concrètes à la rentrée 2017 et plan opérationnel début 2018). L'application du compte personnel de formation au 1^{er} janvier 2019.
- ouvrir l'assurance chômage aux démissionnaires et aux indépendants (été 2018)
- renforcer l'apprentissage (dans les 2 prochaines années)
- rénover le système des retraites. Le dispositif de prévention et de compensation de la pénibilité sera fortement simplifié pour les entreprises (une étude sera mandatée pour recommandation dans les prochaines semaines).

Vous remarquerez le vocabulaire utilisé « libérer l'énergie des entreprises et des actifs », « faire converger performance sociale et performance économique ». On sent bien la volonté de broser tout le monde dans le sens du poil : liberté des travailleurs ou libéralisme forcé ?

Toujours les mêmes recettes de baisse des « charges » et de moins de retraites pour toujours moins de solidarité et moins de justice sociale, l'apprentissage comme seule formation du citoyen...

L'agenda se concentre sur le premier et très sensible sujet de la réforme du travail, le gouvernement veut aller vite, légiférer par ordonnances et donner l'impression d'être dans la concertation avec les partenaires sociaux. En réalité, 48 réunions bilatérales (pour renforcer la division syndicale ?) se feront à la course cet été !

La fin de l'été, c'est le 22 septembre 2017 !!!

2018 : danger pour les retraites !!!

Méthode et calendrier de réformes sur le droit du travail

Travail de concertation en 4 phases pour un examen approfondi des sujets avec chaque organisation :

- réunions bilatérales entre le Président de la République, le premier ministre, la ministre du travail et les organisations syndicales et patronales interprofessionnelles et multiprofessionnelles.
- la ministre du travail définit via 8 réunions bilatérales : la méthode, le calendrier et les sujets de fond.
- deux réunions techniques et politiques pour chacun des 3 thèmes suivants et par organisation syndicale et patronale du 9 juin au 21 juillet (48 réunions), plus les réunions avec les organisations patronales multiprofessionnelles et des organisations syndicales non représentatives. : du 9 au 23 juin : bonne articulation des niveaux de négociation et des possibilités d'intervention de la négociation collective/ du 26 juin au 7 juillet : simplification et renforcement du dialogue économique et social/ du 10 au 21 juillet : sécurisation des relations de travail.
- les concertations reprendront en août pour se clore début septembre avec la consultation des organismes dans lesquels siègent notamment les partenaires sociaux afin de recueillir les avis et les observations sur les projets d'ordonnances.

Il y aura plusieurs étapes gouvernementales et parlementaires : conseil des ministres du 28 juin : projet de loi d'habilitation, celui-ci sera voté durant l'été par le Parlement. Après les dernières consultations et leur examen en Conseil des ministres, les ordonnances seront publiées d'ici la fin de l'été.

Méthode générale : détermination et concertation approfondie

Cette rénovation ne pourra se faire qu'en étroite concertation avec les organisations syndicales et patronales. La méthode suivie sera la concertation et la négociation : dès maintenant et jusqu'en septembre concertation sur la rénovation du droit du travail (publication d'ordonnances à la fin de l'été), dès septembre sécurisation des parcours professionnels et examen au parlement d'un projet de loi dédié au printemps 2018, rénovation du système des retraites en 2018.

Les objectifs de la réforme du droit du travail

-la nouvelle articulation de l'accord d'entreprise et de l'accord de branche et l'élargissement sécurisé du champ de la négociation collective : la branche conserve un rôle essentiel pour réguler les conditions de concurrence et définir des garanties économiques et sociales. Pour autant, l'entreprise est le lieu où la création de la norme sociale permet de répondre de manière pertinente aux besoins spécifiques des salariés et des entreprises.

-simplifier et renforcer le dialogue économique et social et ses acteurs : Notre pays est le seul à morceler la représentation des salariés en quatre instances différentes dans l'entreprise ; Comment rendre le dialogue social plus efficace ? Comment mieux articuler consultation et négociation ? Quel est le meilleur moyen pour que la stratégie de l'entreprise soit mise en œuvre avec l'ensemble des parties prenantes. Un dialogue social rénové suppose des acteurs renforcés, légitimes et la reconnaissance des compétences acquises au cours des différents mandats.

-sécuriser les relations de travail : rendre les relations de travail plus prévisibles et plus sereines. L'écart parfois imprévisible entre les décisions de certains conseils des prud'hommes conduisent à une inéquité, il faut donc une barémisation des dommages et intérêts (et non des indemnités de licenciement). Certaines règles qui entourent le licenciement constituent des freins au recrutement. Il faut également garantir l'accès de chacun par voie numérique aux normes du travail qui lui sont applicables, de façon concrète, rapide et opérationnelle.

Ce n'est plus la loi ou l'accord de branche qui crée la norme, mais l'entreprise, ce qui permettra de faire le recours au chantage pour obtenir des règles plus défavorables aux salariés.

Une fusion des instances actuelles de représentation du personnel ne fait aucun doute, reste à déterminer le rôle du délégué syndical

En mettant un plafond aux indemnités prud'hommales on encourage de fait les licenciements abusifs.

Céline BUTTE

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

**SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS**

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Caisse de Crédit Mutuel
Enseignant de Limoges**

Le Colisée

13 Place Jourdan - 87000 Limoges
Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97
e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Fonction Publique : toujours la première dans la ligne de mire !

La cour des comptes a rendu son audit des finances publiques hier où il est préconisé « un report, ou une annulation de toutes les mesures d'accroissement des dépenses publiques ».

Aucune hésitation pour Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes Publics qui fait aussitôt l'annonce par voie de presse de la réduction des dépenses publiques, notamment par le gel du point d'indice des fonctionnaires. Cette décision unilatérale du gouvernement est inacceptable pour tous les agents de la Fonction Publique et n'augure pas d'un dialogue social respectueux des agents et de leurs représentants à quelques jours de la tenue d'un Conseil Commun de la Fonction Publique.

Pourtant ce choix a déjà fait la preuve de son inefficacité, n'aurait-il pas été plus judicieux de chercher à faire entrer plus de recettes dans les caisses de l'Etat, en luttant plus efficacement contre la fraude fiscale par exemple?

Dans les préconisations de la cour des comptes nous retrouvons également les éternelles vieilles recettes : la suppression d'emplois dans la Fonction Publique, l'harmonisation des systèmes de retraites... Cette volonté acharnée de réduire les déficits publics quels qu'en soient les coûts sociaux, de ne pas s'engager dans une réelle réforme fiscale, s'illustre par une approche purement budgétaire et comptable sans tenir compte des besoins exprimés par la population et des réponses à y apporter. Ce n'est pas en portant atteinte aux conditions de rémunération des ses agents que l'on renforce le bien commun de notre modèle social.

Les fonctionnaires ont subi des pertes importantes de pouvoir d'achat depuis 15 ans, pendant cette période de nombreuses suppressions de postes ont contribué à alourdir leurs tâches, sans pour autant que cela n'entraîne une revalorisation de leurs rémunérations. Aujourd'hui geler leur salaire est donc une double peine inadmissible!

Geler le point d'indice revient à nier les missions, les qualifications professionnelles et le rôle que les agents de la Fonction Publique jouent pour répondre aux besoins fondamentaux de la société et participer à l'activité du pays. C'est également méconnaître leur engagement quotidien en faveur de l'intérêt général.

Les Services Publics sont une condition essentielle à l'avenir de la société pour répondre aux besoins, produire des richesses, participer du bon fonctionnement de l'économie du pays tout en contribuant à la cohésion sociale... La baisse des dotations aux collectivités territoriales clairement envisagées elle aussi comme voie de recours pour réduire les dépenses publiques, impactera à n'en pas douter les conditions de travail des agents territoriaux, Fonction Publique qui comprend nombre de contrats précaires.

Cette nouvelle période de casse des Services Publics aura évidemment des conséquences sur la vie des usagers, conséquences d'autant plus prégnantes sur les territoires ruraux tels que la Creuse qui a déjà beaucoup souffert des coupes sombres des 15 dernières années. Difficile d'ignorer également que certaines mesures du projet de loi travail concerneront très rapidement la Fonction Publique, telle la réforme annoncée des Instances Représentatives des Personnels.

Notre pays a besoin d'une relance nouvelle, appuyée sur les salaires et sur une fiscalité plus juste et plus redistributive, qui réponde aux besoins de la population, aux enjeux de notre siècle et qui permette le progrès social pour toutes et tous. Ce n'est certainement pas en poursuivant une politique de démantèlement des Services Publics que nous y parviendrons.

Nul doute que nous devons nous mobiliser pour défendre les Services Publics et les droits des usagers auxquels nous sommes attachés. **La FSU23 appelle donc d'ores et déjà toutes les organisations syndicales de la Fonction Publique à se retrouver fin août, dans l'unité la plus large, afin de constituer un front commun nécessaire à la sauvegarde du Service Public en Creuse.**

Guéret, le 30 juin 2017